



Au Conseil intercommunal de l'Eparsse

PRÉAVIS N° 01/2024

Objet du préavis :

Comptes 2023

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX

ZONE PAYERNE

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les délégués des communes membres,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'art. 30, chiffre 1 des statuts de L'Eparse, nous soumettons à votre approbation les comptes l'exercice 2023.

Ceux-ci suscitent les commentaires suivants :

- Les documents remis en annexe sont repris de la comptabilité usuelle établie par la boursière ;
- Ils n'appellent pas de remarques particulières en regard des écritures comptables ;
- Les informations délivrées dans le présent préavis sont comparées aux montants issus de la prévision de part engagée en 2023 (budget 2023) au niveau de L'Eparse et non rapportés à chaque commune membre.
- Seuls les comptes ayant fait l'objet de mouvements en 2023 sont commentés ci-après (voir les détails par compte aux pages suivantes) ;

Pour mémoire, le budget global de L'Eparse pour 2023 se présentait comme suit :

Eléments du budget	Préavis N°	Budget 2023	compte attribué
Provision financière sur préavis 2023	02/2022	2'000'000.00	9141,03
Secrétariat, administratif, caisse, gestion	02/2022	30'000.00	9141,00
Personnel L'Eparse	02/2022	72'000.00	9141,00
BAMO	02/2022	100'000.00	9141,00
Honoraires fonciers (PPA, Environnement, ...)	02/2022	40'000.00	9141,01
Etudes complémentaires (labo, échantillonnages, ...)	02/2022	50'000.00	9141,
		14'000.00	00
		15'000.00	03
		9'500.00	05
		8'500.00	06
		3'000	07
Acquisition terrains	01/2020	567'000.00	9141,01
Planificateur général	02/2020	1'505'000.00	9141,03
PGEEr + SIT	04/2020	62'500.00	9141,02
Honoraires Chevroux – AGMV – Eparse	03/2020	258'000.00	9141,05
Honoraires AIPG-Eparse	03/2020	216'000.00	9141,06
Honoraires Torny-Montagny-Corcelles	03/2020	172'000.00	9141,07
Honoraires Corcelles-Eparse	03/2020	172'000.00	9141,07
Honoraires Payerne-Eparse	03/2020	172'000.00	9141,04
Frais de procédure, émoluments	02/2022	45'000.00	9141 00-06
Communications	02/2022	15'000.00	9141,00

5'476'500.00

9141,00 Admin. gén. - BAMO - personnel : 566'373.65-403'340.65 = 163'033.00

Eléments du budget	Budget 2023	Part engagée	Dépenses 2023	Commentaires
Secrétariat, administratif, caisse, gestion	30'000.00	58.1%	17'421.75	RAS
Personnel L'Eparse	72'000.00	48.4%	34'864.45	Aucun nouvel engagement (voir rem. 1)
BAMO	100'000.00	85.1%	85'113.45	RAS
Etudes complémentaires (labo, échantillonnages, ...)	14'000.00	96.8%	13'555.35	Fosses pédologiques réseaux
Frais de procédure, émoluments	45'000.00	25.2%	11'350.00	Dépenses non effectuées (voir rem. 2)
Communications	15'000.00	4.9%	728.00	Aucune séance de présentation publique
276'000.00		59.1%	163'033.00	

Remarque – 1

Hormis Cédric Papaux qui pour mémoire est refacturé à hauteur de 75% à charge de l'AIPG comme exploitant de la STEP de Bussy, l'engagement d'un nouveau collaborateur en vue du remplacement de l'exploitant de la STEP de Payerne n'a pas eu lieu.

Remarque – 2

Sachant que la procédure d'affectation est toujours pendante, le projet n'a pas encore été mis à l'enquête, de même l'acquisition des terrains est toujours ouverte.

9141,01 Acquisitions de terrains : 185'522.05-172'522.05 = 13'000.00

Eléments du budget	Budget 2023	Part engagée	Dépenses 2023	Commentaires
Acquisition terrains	567'000.00	0.0%	0.00	Acquisition non effectuée (voir rem. 1)
Honoraires fonciers (PPA, Environnement, ...)	40'000.00	32.5%	13'000.00	Dépenses non effectuées (voir rem. 1)
	607'000.00	2.1%	13'000.00	

Remarque – 1

Comme déjà indiqué précédemment, la procédure d'affectation est toujours ouverte au moment du boucllement des comptes. Les dépenses budgétisées n'ont par conséquent pas eu lieu. Seuls des frais relatifs à l'étude d'impact et son rapport (RIE) ont eu lieu.

9141,02 Etudes générales :**212'311.40-153'019.05 = 59'292.35**

Eléments du budget	Budget 2023	Part engagée	Dépenses 2023	Commentaires
PGEEr + SIT	62'500.00	94.9%	59'292.35	Prévision respectée (voir rem. 1)
	62'500.00	94.9%	59'292.35	

Remarque – 1

L'avancement sur cet objet est quasi terminé et l'examen préalable du PGEE-r1 est en cours. La finalisation effective, à savoir avec validation du PGEEr1 par la DGE aura lieu en 2024 (un budget de 36'000.00 est d'ailleurs prévu à cet effet pour la finalisation du dossier). Comme l'année précédente, il convient de considérer l'avancement sur le crédit global de cet objet, « indépendamment » du budget 2023.

Au 31.12.2023, le suivi global du préavis n° 04/2020 se présente comme suit :

	Crédit selon préavis		Dépenses
• Acquisition des données	65'000.00	100.0%	65'000.00
• PGEEr1 modélisation et rapports	149'000.00	98.9%	147'311.40
• Solde (réserve sur préavis n° 04/2020)	36'000.00	0.0%	0.00
• TOTAL	250'000.00	84.9%	212'311.40

9141,03 STEP :

$$1'597'695.50 - 1'041'374.95 = 556'320.55$$

Eléments du budget	Budget 2023	Part engagée	Dépenses 2023	Commentaires
Provision financière sur préavis 2023	2'000'000.00	0.0%	0.00	Dépenses non effectuées (voir rem. 1)
Etudes complémentaires (labo, échantillonnages, ...)	15'000.00	94.0%	14'110.80	Prévision respectée (voir rem. 2)
Planificateur général	1'505'000.00	36.0%	542'209.75	Dépenses non effectuées (voir rem. 3)
	3'520'000.00	2.1%	556'320.55	

Remarque – 1

La procédure d'affectation n'ayant pas abouti en 2023, aucune dépense projetée initialement sur des préavis à venir (anticipation des travaux préparatoires) n'a eu lieu.

Remarque – 2

Les études complémentaires sur ce compte ont concerné notamment des inspections de canalisation, des relevés géométriques ainsi que de la coordination avec le projet Centrale EBVSA.

Remarque – 3

Le « faible » avancement sur le poste du planificateur général est dû également au blocage lié à l'obtention de l'affectation.

9141,04 Payerne-Eparse - Zone A :**14'127.45-0.00 = 14'127.45**

Eléments du budget	Budget 2023	Part engagée	Dépenses 2023	Commentaires
Honoraires Payerne-Eparse	172'000.00	8.2%	14'127.45	RAS
	172'000.00	8.2%	14'127.45	

9141,05 Chevroux – AGMV – Eparse – Zone B :**73'393.20-0.00 = 73'393.20**

Eléments du budget	Budget 2023	Part engagée	Dépenses 2023	Commentaires
Etudes complémentaires - Zone B	9'500.00	95.2%	9'040.00	Fosses pédologiques
Honoraires Chevroux – AGMV – Eparse	258'000.00	24.9%	64'353.20	RAS
	267'500.00	27.4%	73'393.20	

9141,06 AIPG-Eparse – Zone C :**79'929.50-0.00 = 79'929.50**

Eléments du budget	Budget 2023	Part engagée	Dépenses 2023	Commentaires
Etudes complémentaires Zone C	8'500.00	96.1%	8'170.00	Fosses pédologiques
Honoraires AIPG-Eparse	216'000.00	33.2%	71'759.50	RAS
	224'500.00	35.6%	79'929.50	

9141,07 Torny-Montagny-Corcelles Eparse – Zone D : 117'206.75-0.00 = 117'206.75

Eléments du budget	Budget 2023	Part engagée	Dépenses 2023	Commentaires
Etudes complémentaires Zone D	3'000.00	90.1%	2'702.40	Curage canalisations
Honoraires Corcelles-Eparse	172'000.00	19.1%	32'888.70	RAS
Honoraires Torny-Montagny-Corcelles	172'000.00	47.5%	81'615.65	RAS
	347'000.00	33.8%	117'206.75	

Synthèse des dépenses (comptes 9141,00/01/02/03/04/05/06/07) comparées au budget**2'846'559.50-1'770'256.70 = 1'076'302.80**

(soit 19.7% des 5'476'500.00 du budget planifié)

De manière générale l'exercice 2023 montre des dépenses bien inférieures aux prévisions du budget global. Ce constat découle quasi exclusivement des lenteurs de la procédure d'affectation.

Les commentaires et autres remarques propres à chaque compte ont été formulés dans les pages précédentes.

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués des communes membres de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'EPARSE

vu le préavis n° 01/2024 relatif aux comptes l'exercice 2023

ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

d'accepter les comptes de l'exercice 2023 tels que présentés par le comité de direction.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués des communes membres nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 05.03.2024

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

La Secrétaire :

(LS)

O. Cherbuin

M.-C. Fontana